

Baccalauréat Technologique

Session 2017

Histoire-Géographie

**Série : Sciences et Technologies
du Management et de la Gestion**

EPREUVE DU VENDREDI 16 JUIN 2017

Durée : 2 heures 30

Coefficient : 2

Les calculatrices ne sont pas autorisées.

Le candidat doit répondre à toutes les questions de la 1^{ère} partie.
10 points

Le candidat traitera au choix un seul des quatre exercices de la 2nde partie.
10 points

*Ce sujet comporte 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.
La feuille **Annexe page 10/10** est à rendre avec la copie d'examen.*

PREMIÈRE PARTIE

Questions d'histoire

- 1) Justifiez l'affirmation suivante : « l'Allemagne est un terrain d'affrontement majeur entre les deux grandes puissances durant la guerre froide ».
- (2 points)**
- 2) Donnez une définition de la décolonisation.
- (1 point)**
- 3) Parmi ces quatre moments de la V^e République française, choisissez-en deux et datez-les :
- début de la cohabitation entre Jacques Chirac et Lionel Jospin
 - François Mitterrand est élu président de la République
 - première élection du président de la République au suffrage universel direct
 - Valéry Giscard d'Estaing est élu président de la République
- (2 points)**

Questions de géographie

- 4) Caractérisez les flux dominants des pays du Nord vers les pays du Sud.
- (2 points)**
- 5) Citez deux pays de la francophonie (France exceptée).
- (1 point)**
- 6) Sur le fond de carte joint, complétez, localisez et nommez les éléments demandés en légende.
- (2 points)**

SECONDE PARTIE

Le candidat traitera au choix un seul des quatre exercices

Exercices portant sur les sujets d'étude du programme d'histoire

Exercice n°1 / sujet d'étude : L'Algérie de 1954 à 1962.

Document : Extraits du message du général de Gaulle au Parlement lu en session extraordinaire de l'Assemblée nationale, le 20 mars 1962.

Source : Journal officiel de la République française, débats parlementaires, 21 mars 1962.

« Mesdames, Messieurs les députés,

La politique poursuivie par la République depuis tantôt quatre années au sujet de l'Algérie a été, à mesure de son développement, approuvée par le Parlement, soit explicitement, soit du fait de la confiance qu'il n'a cessé d'accorder au gouvernement responsable. Le référendum du 8 janvier 1961 a démontré, quant à la direction ainsi tracée, l'accord massif et solennel du pays.

Mais, voici que la proclamation du cessez-le-feu, les mesures fixées pour l'autodétermination des populations, les conditions adoptées quant à la coopération de l'Algérie et de la France [...] dans le cas où l'autodétermination instituerait un État algérien indépendant, marquent une étape décisive de cette politique. L'ensemble des dispositions arrêtées en conclusion des négociations d'Évian avec les représentants du FLN¹ et des consultations menées auprès d'autres éléments représentatifs algériens se trouve maintenant formulé dans les déclarations gouvernementales du 19 mars 1962².

Nul ne peut se méprendre sur la vaste portée de cet aboutissement en ce qui concerne, tant la vie nationale de la France, que son œuvre africaine et son action internationale. Nul ne peut, non plus, méconnaître les difficultés d'application qui en résultent aujourd'hui et risquent d'en résulter demain, non seulement quant à la situation d'un grand nombre de personnes et de beaucoup de choses, mais aussi dans le domaine de l'ordre public et de la sûreté de l'État. Il m'apparaît donc comme nécessaire que la nation elle-même sanctionne une aussi vaste et profonde transformation et confère au chef de l'État et au Gouvernement les moyens de résoudre, dans les moindres délais des problèmes qui seront posés à mesure de l'application.

C'est pourquoi, en vertu de l'article 11 de la Constitution j'ai décidé, sur la proposition du Gouvernement, de soumettre au référendum un projet de loi comportant l'approbation des déclarations gouvernementales du 19 mars 1962 ; autorisant le Président de la République à conclure les actes qui seront à établir au sujet de la coopération de la France et de l'Algérie si l'autodétermination institue un État algérien indépendant et enfin et jusqu'à ce que soient, dans cette éventualité, créés en Algérie des pouvoirs publics algériens, attribuant au Président de la République le pouvoir d'arrêter, par ordonnances ou par décrets pris en conseil des ministres, toutes mesures relatives à l'application de ces mêmes déclarations.

Au moment où semblent s'achever enfin les combats qui se déroulent depuis plus de sept ans et où s'ouvre à la France nouvelle et à l'Algérie nouvelle, la perspective d'une féconde et généreuse coopération, je suis sûr, mesdames, messieurs les députés, que vous voudrez vous joindre à moi pour élever le témoignage de notre confiance et de notre espérance vers la patrie et vers la République. »

¹ Front de Libération Nationale

² Déclaration rendant compte des accords d'Évian

Questions :

- 1) Identifiez l'auteur de ce document et le contexte du message.
- 2) Expliquez la phrase soulignée puis précisez les étapes du processus de la décolonisation algérienne évoquées dans le texte.
- 3) Présentez le moyen constitutionnel que l'auteur souhaite utiliser pour faire accepter la décolonisation de l'Algérie. Comment justifie-t-il le recours à ce moyen ?
- 4) Montrez l'impact du processus de décolonisation sur les relations de l'Algérie avec la France.

Exercice n°2 / sujet d'étude : L'Inde depuis 1947.

Document 1 : Bilan de la démocratie indienne vers 1960.

Source : Jacques Pouchepadass, *L'Inde au XXe siècle*, 1975.

« Il est incontestable, à la fin des années 1950, que l'Inde a réussi son indépendance. Les formidables menaces qui pesaient sur la survie et l'unité du pays, afflux des réfugiés, guerre frontalière, marasme économique, morcellement politique, ont été levées. Le pays s'est donné un corps d'institutions, une politique de développement, une personnalité internationale... L'Inde est un des rares pays du Tiers Monde où fonctionne un véritable système démocratique. Contrairement à bien des pronostics, cette démocratie a survécu à la mort de son fondateur, Nehru, et ne semble menacée, en 1960, ni par une révolution ni par un coup d'Etat... »

Document 2 : Un Etat en quête de puissance.

Source : Christophe Jaffrelot, revue *Carto* n° 24, juillet-août 2014.

« Les élections législatives organisées entre le 7 avril et le 12 mai 2014 ont été saluées pour les nouveaux records qu'elles ont permis d'établir : près de 815 millions d'électeurs étaient invités à voter dans « la plus grande démocratie du monde » et deux tiers d'entre eux ont rempli ce devoir citoyen, ce qui fait passer le taux de participation de 59,7 % en 2009 à 66,3 %. Autre fait sans précédent, le Congrès national indien (INC en anglais) - lointain héritier du mouvement d'indépendance animé par le *Mahatma* Gandhi (1869-1948) - [...] a enregistré la pire défaite de son histoire [...] avec seulement 19,3 % des voix. [...] Le grand vainqueur du scrutin est le BJP (Bharatiya Janata Party), le parti nationaliste hindou dont la « vague safran » (la couleur de l'hindouisme) a submergé le pays. [...] Il s'agit d'un tournant dans l'histoire politique de l'Inde [...] le BJP prône en effet une idéologie de l'« hindouité » largement dirigée contre les minorités religieuses. [...]

Une autre menace pesant sur la démocratie indienne vise l'état de droit. La corruption a été au cœur de la campagne électorale en raison des scandales qui ont marqué le second mandat de Manmohan Singh¹, notamment dans les secteurs des télécommunications et des mines. [...]

¹ chef du Congrès national indien et Premier ministre de 2004 à 2014

L'image de l'Inde - donc son *soft power* - se trouve remise en cause par des atteintes nouvelles concernant la place des minorités religieuses, le respect de la démocratie parlementaire, la lutte contre les inégalités, la vertu des personnalités politiques et la liberté d'expression. [...] On rappellera que l'Inde est le pays qui présente le plus important nombre de pauvres au monde : entre 500 millions et 700 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté [...] soit entre 40 et 60 % de la population totale. [...]

Ces atteintes s'ajoutent à d'autres. La montée d'une intolérance d'origine nationaliste hindoue affectait déjà les artistes et les viols suivis d'assassinats dont la presse s'est fait l'écho depuis quelques années ont jeté une lumière crue sur la condition des femmes. Si l'Inde peut toujours compter sur Bollywood pour redorer son blason, elle semble miser davantage sur un *hard power* qui reste toutefois assez limité. [...]

L'Inde est une puissance émergente qui, dans les années 2000, s'est affirmée dans tous les compartiments du jeu international, qu'il s'agisse du *hard power* ou du *soft power*, non seulement en raison de ses succès économiques, mais aussi de son arsenal militaire, de son dynamisme démographique et de la force de séduction de son régime démocratique comme de sa capacité d'attraction culturelle. Comme d'autres pays émergents, elle semble toutefois ne pas bien savoir à quelle fin utiliser sa puissance. D'une part, elle a perdu le guide pour l'action diplomatique que lui avait légué Jawaharlal Nehru à travers un ensemble de grands principes moraux eux-mêmes hérités de Gandhi. Le non-alignement n'était pas une politique abstentionniste ; il s'agissait au contraire d'une démarche courageuse, comme la non-violence. D'autre part, New Delhi hésite entre la poursuite d'un rapprochement avec les États-Unis amorcé dans les années 2000 et une diplomatie d'inspiration anti-occidentale dont les BRICS constituent un puissant véhicule.»

Questions :

- 1) D'après le document 1, quelles étaient les « formidables menaces » auxquelles l'Inde était confrontée au moment de son indépendance ? Expliquez-les.
- 2) Relevez dans les deux documents ce qui permet de qualifier l'Inde de « plus grande démocratie du monde ».
- 3) Identifiez, à l'aide du document 2, les difficultés qui pèsent actuellement sur la démocratie indienne.
- 4) Montrez l'évolution de la place et de l'image internationales de l'Inde depuis son indépendance.

Exercice n°3 / sujet d'étude : Une ville mondiale : Londres.

Document 1 : « Politique du skyline. Shard et le débat sur les tours à Londres ».

Source : Manuel Appert, <http://www.metropolitiques.eu> (12 septembre 2011).

« Depuis l'approbation du permis de construire de la Heron Tower en 2001, plus d'une dizaine de tours ont été construites et près d'une cinquantaine sont en passe de transformer radicalement le skyline¹ de la ville, modifiant sa ligne d'horizon chargée d'histoire et de symboles. Ces nouvelles tours sont de puissants leviers de spéculation et de communication pour les promoteurs, les investisseurs et les architectes. Soutenues plus ou moins explicitement par les équipes municipales qui se sont succédées depuis 2000, elles sont aussi des marqueurs du projet politique régional qui entend assumer la stature de Londres, ville globale et moteur de l'économie britannique.

Ces nouvelles tours suscitent cependant débats et controverses, qui se cristallisent particulièrement autour de la question du respect du patrimoine bâti. Dans le chaos du skyline du centre de Londres, Shard (310 m), la tour des superlatifs, des sobriquets, mais aussi des polémiques les plus médiatiques, dévoile enfin sa forme pyramidale à un public curieux et interrogatif. Au-delà des fonctions qu'elle héberge ou de ses qualités environnementales supposées, Shard suscite la controverse : « tesson de verre dans le cœur de Londres » pour les uns, « chef d'œuvre » pour les autres, Shard est un élément du débat sur la régulation du skyline de Londres. [...]

Du haut de ses 310 m, Shard est la plus haute tour de l'Union Européenne et la première tour mixte de Londres, une ville verticale mêlant commerces, bureaux, hôtel 5 étoiles, logements et plate-forme d'observation selon son architecte, Renzo Piano. La tour, achevée en 2012, se situe à London Bridge, sur la rive Sud de la Tamise, en face de la City de Londres. Le gratte-ciel se dresse déjà dans le ciel de l'arrondissement de Southwark, quartier spatialement polarisé par des activités de bureaux à proximité de la gare de London Bridge au nord, et par des cités en difficultés sur les deux-tiers sud de son territoire. La mairie d'arrondissement de Southwark accorde à Sellar Property, le promoteur du projet, le permis de construire en 2002, louant les qualités architecturales du projet et son rôle de marqueur de revitalisation urbaine pour les quartiers défavorisés plus au sud. Le permis est ensuite confirmé avec enthousiasme par la mairie de Londres (Greater London Authority) dirigée par Ken Livingstone. Le maire affirme alors que Shard, construite partiellement sur la gare de London Bridge, maximise l'usage des transports collectifs et, par ses caractéristiques techniques, réduit de 30 % sa consommation d'énergie par rapport à un immeuble conventionnel. [...]

Shard est donc exceptionnelle par sa taille, son architecture et sa localisation. C'est un modèle de tour pour la revitalisation urbaine, repris depuis dans de nombreuses opérations d'urbanisme particulièrement à l'Est de Londres. [...] Elle marque enfin la volonté d'instrumentaliser l'architecture audacieuse de certaines tours pour la promotion des intérêts des acteurs économiques, mais aussi politiques. [...]

Depuis Shard, les rives sud de la Tamise, jusque-là épargnées, sont la cible des promoteurs qui cherchent à maximiser les vues exceptionnelles offertes par les différents sites. Une étude confidentielle récente – menée par un cabinet d'expertise immobilière sur les projets résidentiels de Southwark – a montré que la vue sur la ville pouvait accroître le prix de vente des logements de 20 % en moyenne, voire beaucoup plus pour les étages les plus élevés. Depuis la rive sud de la Tamise, il est en effet possible d'embrasser la totalité du panorama du centre de Londres, de Westminster à l'ouest, à la City à l'est. [...] Le skyline des villes, dimension du paysage urbain, est aussi [...] un enjeu de pouvoir et de construction identitaire.»

¹ ligne d'horizon

Document 2 : Une nouvelle tour spectaculaire dans une des plus grandes villes du monde.

Source: <http://www.londontown.com>



Questions :

- 1) Identifiez dans le document 1 les acteurs intéressés par la modification de la skyline de Londres.
- 2) En utilisant les deux documents, mettez en valeur les atouts de la localisation de la tour Shard et les autres objectifs qui ont conduit à sa construction.
- 3) Quelles sont les conséquences de ces opérations d'urbanisme pour la population londonienne ?
- 4) Montrez que les aménagements urbains permettent à Londres de rester une métropole mondiale dynamique.

Exercice n°4 / sujet d'étude : Une ville mondiale : Shanghai.

Document : Shanghai : l'exemple d'une métropolisation accélérée.

Source : Thierry Sanjuan, *Constructif* n° 26, juin 2010.

« Shanghai est apparue ces dernières années comme l'une des principales métropoles émergentes de notre monde. Elle incarne, avec Pékin, le retour en force de la Chine sur la scène internationale [...].

Le trait dominant de la modernisation de Shanghai est certainement sa rapidité. Il y a seulement vingt ans, la ville-centre gardait les témoignages urbains et architecturaux de la période moderne, celle des concessions étrangères et d'un premier essor entre les années 1910 et 1940. Aujourd'hui, elle se donne l'aspect, toujours plus évident, d'une métropole de rayonnement mondial. [...]

Le développement économique contourne la ville en Chine dans les années 1980. Il se concentre dans des zones franches (zones économiques spéciales, zones de développement économique et technique) ou dans des régions littorales d'industrialisation rurale, comme le delta de la rivière des Perles.

La création de la Nouvelle Zone de Pudong à Shanghai, en 1990, symbolise la fin d'une telle politique [...]. Pudong, à l'est de l'agglomération héritée, sur la rive droite du Huangpu, comprend le quartier d'affaires de Lujiazui, plusieurs zones économiques ouvertes aux investisseurs étrangers [...], le nouveau port de Waigaoqiao à l'embouchure du Yangzi - doublé aujourd'hui par celui de Yangshan au sud-est de la municipalité - et l'aéroport international de Pudong.

Au-delà même des intérêts économiques, Pudong est surtout un gigantesque projet urbanistique. Il entend souligner la vocation métropolitaine de Shanghai à travers des réalisations urbaines prestigieuses : de très imposantes liaisons par ponts au-dessus du Huangpu [...]; l'édification de tours à Lujiazui (Perle de l'Orient, 1994 ; Jinmao, 1999 ; Centre financier mondial de Shanghai, 2008), à l'origine d'un nouveau front de mer face au Bund, façade historique de la ville portuaire de l'époque moderne ; la mise en service d'un train magnétique à grande vitesse de conception allemande, le Maglev, depuis l'aéroport en 2004. Par ailleurs, Pudong se couvre de réalisations immobilières, qu'il s'agisse de tours de bureaux ou de résidences collectives de différents standings. [...]

Enfin, lancée dans une logique de marketing urbain à l'échelle de la Chine - en concurrence avec Pékin et Hong Kong - mais aussi à celle du réseau des grandes métropoles asiatiques voire mondiales, Shanghai développe des infrastructures à même d'accueillir des manifestations de rayonnement international : le circuit destiné au Grand Prix de Chine de formule 1 et les opérations urbaines au sud du centre-ville [...] en vue de l'Exposition universelle de 2010. [...]

Un double mouvement, bien connu des métropoles mondiales, s'engage rapidement à Shanghai dans les années 1990 : une tertiarisation de l'économie au sein de l'agglomération centrale, avec une délocalisation des industries dans des zones économiques périphériques, et une gentrification urbaine, entraînant de nouvelles ségrégations sociospatiales, désormais directement liées au niveau de revenu des familles.

Entre 1990 et 2000, les arrondissements de la ville-centre perdent jusqu'à 10 % de leur population officiellement résidente. Un grand nombre d'habitants sont en effet poussés à migrer dans les banlieues immédiates ou dans des villes nouvelles périurbaines [...].

Shanghai connaît déjà les défis de la ville mondiale de demain. Les questions de développement durable émergent avec une même rapidité. La métropole chinoise, lieu d'enrichissement et de ségrégation, illustre ainsi étonnamment l'avenir de la ville asiatique, voire de la ville tout court, dans un processus de mondialisation.»

Questions :

- 1) Relevez les aménagements qui ont permis à Shanghai de devenir une ville essentielle dans la mondialisation.
- 2) Quelles ont été les principales étapes des transformations urbaines de la ville ?
- 3) Décrivez les conséquences de la métropolisation de Shanghai pour les habitants.
- 4) Expliquez la phrase soulignée.

ANNEXE
À remettre avec la copie d'examen



Légende :



..... : un pays membre de l'ALENA



..... : un pays membre des BRICS